REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 septembre 2026

2026-53 : Adhésion à AMMAREAL pour la gestion des livres désherbés de la bibliothèque

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le jeudi 17 septembre, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	**Exercice :** 19	**Présents :** 17	**Votants :** 18
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Genevieve SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Silvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, Mme Isabeau DE CHALMAISON		
Représentés :	Mme Sara TESSIER donne pouvoir à Mme Laura BARCON BENSIMON		
Absents :	M. Patrick TOLVY		
Secrétaire :	M. Vincent PAIN		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la bibliothèque municipale procède régulièrement à des opérations de désherbage de ses collections afin de maintenir un fonds documentaire adapté aux besoins des usagers ;

Considérant que les ouvrages retirés des collections et sortis de l'inventaire ne peuvent plus être proposés au prêt et qu'il convient d'organiser leur réemploi ou leur valorisation dans le respect des règles applicables aux biens communaux ;

Considérant que la société AMMAREAL propose des solutions de reprise, de gestion et de valorisation des livres issus du désherbage des bibliothèques ;

Considérant que l'adhésion à ce dispositif permet à la commune de favoriser le réemploi des ouvrages retirés des collections et de leur donner une seconde vie, tout en facilitant la gestion des documents sortis du stock de la bibliothèque ;

Considérant l'intérêt pour la commune de formaliser son inscription auprès d'AMMAREAL pour la gestion des ouvrages concernés ;

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

Article 1 : D'autoriser l'inscription de la commune de Vauhallan auprès de la société AMMAREAL pour la gestion et la valorisation des livres sortis des collections de la bibliothèque municipale.

Article 2 : D'autoriser la bibliothèque municipale à confier à AMMAREAL, dans le cadre des conditions prévues par cette société, les ouvrages retirés des collections et régulièrement sortis de l'inventaire de la bibliothèque.

Article 3 : De préciser que les ouvrages concernés auront préalablement fait l'objet des opérations administratives nécessaires à leur sortie des collections et de l'inventaire de la bibliothèque municipale.

Article 4 : D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et, plus généralement, à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'adhésion et au fonctionnement de ce dispositif.

Le Maire,

Monsieur le Maire de Vauhallan
Bernard GLEIZE
Bernard Gleize

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260922-2026-53-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026